

AVANT PROPOS A LIRE AVANT DE VOUS INSCRIRE – Particulier qui paye lui-même sa formation – Projet PROFESSIONNEL

1. Délais d'accès

Les inscriptions aux formations interentreprises sont ouvertes à partir de la publication annuelle du programme des stages (généralement le 1er septembre de l'année précédente) ou de la publication d'un nouveau stage en cours d'année.

Les inscriptions sont closes 48 heures avant le début de la formation. Pour toute inscription de dernière minute, merci de prendre d'abord contact par téléphone

2. Processus d'inscription

Le processus d'inscription est décrit en fin de document, merci de le lire attentivement

1. **Vous êtes invité à vous rendre** sur le site internet de **co'Rebond** ([page inscription](#)) pour télécharger le **formulaire d'inscription correspondant à votre situation**, ainsi que [le règlement intérieur](#), [les conditions générales de vente](#), [les Méthodes pédagogiques - moyens techniques et humains](#) et [le règlement intérieur](#) et à en prendre connaissance avant votre inscription.
2. **Votre dossier une fois complété et signé est à envoyer par mail à co'Rebond** qui vous confirmera sous 4 jours qu'il reste des places dans le stage souhaité (si vous êtes dans l'impossibilité de renvoyer votre dossier par mail, vous pouvez l'envoyer par courrier). Si le stage est complet et que votre inscription ne peut être acceptée, vous serez prévenu dès réception de votre inscription.
3. **Remarque : Les inscriptions sont enregistrées par ordre d'arrivée des dossiers complets**, dans la limite des places disponibles : **bulletin d'inscription complété et signé (pages 2 et 3), contrat de formation complété et signé (pages 4 à 7)**
4. **La prise en compte de votre demande d'inscription vous est confirmée par mail dès réception de l'acompte de 40% (par virement bancaire)** qui vaut réservation au terme du délai de rétractation de 10 jours prévu par la loi.
5. **La tenue effective du stage est confirmée** dès que le nombre minimal de participants est atteint et au plus tard 15 jours avant le stage. Le cas échéant, l'acompte versé vous sera remboursé par virement bancaire
6. **Une convocation vous sera envoyée environ 2 semaines avant le stage** ou au moment de votre inscription si elle est postérieure. La convocation précise le nom du formateur, les dates et horaires de la formation (en général, les horaires sont de 9h 30 à 17h30). Elle est accompagnée **du programme détaillé de la formation et des informations pratiques pour accéder au lieu de la formation et se loger à proximité.**
7. **Le règlement du solde (60 % du montant du stage)** vous sera demandé lors de la convocation, il s'effectue par virement au plus tard 1 semaine avant le début du stage.

BULLETIN D'INSCRIPTION 2023

Particulier qui paye lui-même sa formation – projet PROFESSIONNEL

1. Formation et prérequis

Intitulé de la formation :

Dates :

En cas de prérequis :

- Formations en CNV© déjà suivies :
- Formateur.trice(s) :

2. Participant-e

NOM (Mme, M.) :

Prénom :

Email stagiaire :

Téléphone :

Métier, activité :

Statut :

Nature d'activité :

Adresse personnelle :

Code Postal :

Ville :

Qu'est ce qui motive mon choix de suivre cette formation en particulier ? Qu'est-ce que j'aimerais apprendre à faire grâce à cette formation qui peut m'être utile pour mon activité professionnelle

- Objectif 1 :
- Objectif 2 :
- Objectif 3 :

Nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap.

Etes-vous en situation de handicap ? (Cocher):

OUI ou

NON

Dans l'affirmative, merci de nous contacter en amont de la formation pour tout aménagement de parcours ou demande particulière pour faciliter votre accès à la formation que vous souhaitez suivre.

J'ai bien reçu et pris connaissance du règlement intérieur, des Conditions Générales de Vente (CGV) et j'en accepte les termes – documents téléchargeables sur le site internet de **co'Rebond** (page inscription)

3. Tarifs

Catégories (financement à titre particulier) tarif non soumis à TVA -formation professionnelle	1 jour	2 jours	3 jours	4 jours	5 jours	6 jours (*)	7 jours (*)
Particuliers ou micro entrepreneurs payant eux-mêmes leur formation	125 €	250 €	375 €	500 €	625 €	720 €	845 €
<i>ACOMPTE 40%</i>	50 €	100 €	150 €	200 €	250 €	288 €	338 €
Tarif réduit pour demandeurs d'emploi finançant eux mêmes leur formation (**)	115 €	230 €	345 €	460 €	575 €	660 €	775 €
<i>ACOMPTE 40 %</i>	46 €	92 €	138 €	184 €	230 €	264 €	310 €

(*) Pour toute inscription à l'ensemble du cursus, une remise de 30 € est appliquée sur le module 3 (le tarif indiqué comporte cette remise).

(**) Merci de transmettre un justificatif de votre situation.

Cocher le tarif qui correspond à votre situation :

Tarif réduit ()**

ou

Tarif Particulier

Remarque : le tarif personne physique ne donne pas lieu à édition d'une facture. La formation ne peut pas être déduite en tant que frais d'une personne morale, ni être déduite des impôts d'une personne morale au titre de la formation professionnelle. Seul un tarif « personne morale » donne lieu à édition d'une facture et permet d'obtenir une réduction d'impôt au titre de la formation professionnelle continue

Coût total de la formation (voir tableau ci-dessus) : A Acompte (40%) :

Remarque : Si vous vous inscrivez à l'ensemble du cursus (3 modules dans un seul dossier d'inscription), vous bénéficiez d'une remise de 30€ (cette remise est intégrée au tarif ci-dessus pour 6 et 7 jours)

La réservation s'effectue par virement bancaire - Il est nécessaire d'indiquer précisément l'objet de votre virement pour qu'il soit identifié : Dans la rubrique « Intitulé pour le compte à créditer » merci d'indiquer : Prénom-Nom-Date 1 jour de stage - Exemple : Martine-Dupont-15-01-2023

Nom : Co-Rebond – **RIB** : 20041 01007 1802925Z038 50 - **IBAN** : FR45 2004 1010 0718 0292 5Z03 850 - **BIC** : PSSTFRPLYO

4. Signature

Nom du stagiaire :

prénom

Merci de compléter le contrat de formation professionnelle ci-après (pages 4 à 7), cela est obligatoire pour pouvoir bénéficier, en tant que particulier, du tarif net de taxes

Signature du stagiaire : copier coller votre signature dans le cadre ci-dessous (jpg ou png)

Signature du stagiaire : si vous ne parvenez pas à insérer une image dans le cadre de gauche, inscrivez ci dessous la mention "bon pour accord" et votre nom

CONTRAT DE FORMATION PROFESSIONNELLE 2023

Particuliers qui paient leur formation

NOM (Mme, M.) :	Prénom :
Email stagiaire :	Téléphone :
Métier, activité :	Statut principal :
Nature d'activité :	
Adresse personnelle :	
Code Postal :	Ville :
Code postal	Ville
Intitulé de la formation :	
Dates :	
Lieu de la formation :	
Si le contexte sanitaire l'exige (décision gouvernementale), la formation en présentiel pourra être remplacée par une formation distancielle.	
Durée de la formation :	jours et heures (1 jour = 7 h) -
Coût total en € (voir tableau ci-dessous) :	Acompte (40%) :
La réservation s'effectue par virement bancaire - Il est nécessaire d'indiquer précisément l'objet de votre virement pour qu'il soit identifié : Dans la rubrique « Intitulé pour le compte à créditer » merci d'indiquer : <u>Prénom-Nom-Date 1^{er} jour de stage - Exemple : Martine-Dupont-15-01-2023</u>	
Nom : Co-Rebond -	
RIB : 20041 01007 1802925Z038 50 - IBAN : FR45 2004 1010 0718 0292 5Z03 850 - BIC : PSSTFRPLYO	

Entre les soussignés :

co'Rebond, société à responsabilité limitée, au capital de 8 000 euros, enregistrée au RCS de Lyon sous le numéro **528 318 066**, société dont le siège social est situé au **30 chemin des VERRIERES 69260 CHARBONNIERES**, représentée par Mme Christine Rosenstiehl, gérante, dûment habilité aux fins des présentes,

et le stagiaire ayant le nom, prénom, adresse et fonction indiquées dans le cadre de haut de page, ci-après désigné par « le stagiaire », est conclu un contrat de formation professionnelle en application des articles L 6353-3 à L 6353-7 du Code du Travail.

1. Article 1 : Objet du contrat

En exécution du présent contrat, l'organisme de formation s'engage à organiser l'action de formation dont le titre est donné dans le cadre de haut de page dessus si le nombre minimal de 6 stagiaires est atteint au plus tard un mois avant la date du stage. Dans le cas contraire le stagiaire sera informé de l'annulation de la formation et le chèque de réservation détruit.

2. Article 2 : Nature et caractéristiques de l'action de formation

L'action de formation entre dans la catégorie des actions de formation prévues par l'article L. 6313-1 du Code du Travail : acquisition, entretien ou perfectionnement des connaissances. Cette formation s'adresse à toute personne exerçant ou se destinant à exercer une activité professionnelle bénévole ou rémunérée.

Le **programme détaillé** est envoyé au participant lors de la confirmation d'inscription envoyé par **co'Rebond**. A l'issue de la formation, une attestation sera délivrée au stagiaire s'il a suivi l'intégralité de la formation. La durée de formation est fixée à 7 heures par journée de formation.

3. Article 3 : Niveau de connaissances préalables nécessaire

Le stagiaire est informé des prérequis demandés dans le programme détaillé et il remplit les conditions demandées.

4. Article 4 : Organisation de l'action de formation

L'action de formation aura lieu à l'adresse et aux dates indiquées dans le cadre de haut de page. Elle est organisée pour un effectif de 18 stagiaires maximum.

Les conditions générales dans lesquelles la formation est dispensée, notamment les moyens pédagogiques et techniques, les modalités de contrôle des connaissances sont décrites dans le document « **Méthodes pédagogiques - moyens techniques et humains** » annexé au **programme détaillé** et au **présent contrat**.

La formation est animée par des formateurs expérimentés sélectionnés par **co'Rebond** pour leurs compétences et expériences. Christine Rosenstiehl, formatrice certifiée par le CNVC®, est coordonnatrice pédagogique de la formation. Les formateurs pourront être remplacés en cas de force majeure par des formateurs de même qualification et expérience. Ils pourront être assistés de formateurs en formation de formateurs.

5. Article 5 : Délai de rétractation

A compter de la date de signature du présent contrat, le stagiaire a un délai de 10 jours pour se rétracter. Il en informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du stagiaire.

6. Article 6 : Dispositions financières et réservation

Le stagiaire a pris connaissance des CGV téléchargeables sur le site internet de **co'Rebond** (page inscription et en pied de page) et en accepte les termes. En particulier :

- Le prix de l'action de formation est fixé dans le cadre de haut de page.
- Le stagiaire s'engage à verser la totalité du prix susmentionné selon les modalités de paiement suivantes : Un virement, de 40% du montant de la formation au moment de l'inscription, puis un virement du solde (60% du montant de la formation) au plus tard **1 semaine avant le début de l'action de formation**,
- **Il est nécessaire d'indiquer précisément l'objet du virement pour qu'il soit identifié : Dans la rubrique « Intitulé pour le compte à créditer » merci d'indiquer : Prénom-Nom-Date 1^{er} jour de stage - Exemple : Martine-Dupont-15-01-2023**

Nom : Co-Rebond - RIB : 20041 01007 1802925Z038 50 - IBAN : FR45 2004 1010 0718 0292 5Z03 850
- BIC : PSSTFRPLYO

Remarque : le tarif personne physique ne donne pas lieu à édition d'une facture. La formation ne peut pas être déduite en tant que frais d'une personne morale, ni être déduite des impôts d'une personne morale au titre de la formation professionnelle. Seul un tarif « personne morale » donne lieu à édition d'une facture et permet d'obtenir une réduction d'impôt au titre de la formation professionnelle continue

7. Article 7 : Non réalisation de la prestation de formation

L'organisme de formation se réserve la possibilité de reporter un module, au plus tard 10 jours avant la date du module pour des raisons générales d'organisation, afin de préserver un meilleur équilibre dans les groupes.

En application de l'article L.6354-1 du Code du Travail, il est convenu entre les signataires de la présente convention que, faute de réalisation totale ou partielle de la prestation de formation à l'initiative de l'organisme de formation, l'organisme de formation doit rembourser au bénéficiaire les sommes indûment perçues de ce fait.

8. Article 8 : Interruption du stage, absence partielle ou totale, validation du stage

En cas de cessation anticipée de la formation du fait de l'organisme de formation, le contrat est résilié et seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au présent contrat.

En cas d'annulation de la formation (stage ou cursus) du fait du stagiaire pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, (ex arrêt maladie) :

- Entre 20 jours et 10 jours calendaires avant le début de la formation (stage ou cursus), le montant des frais de réservation (acompte) sera acquis à **co'Rebond**.
- A moins de 10 jours calendaires de la formation (stage ou cursus) l'intégralité du coût est due.

En cas d'absence partielle ou totale du stagiaire pour un autre motif que la force majeure dûment

reconnue, (ex arrêt maladie), l'intégralité du coût est due.

Par ailleurs, en cas d'absence de plus de 2 h pour un stage de 2 jours, 3 h pour un stage de 3 jours, le stage ne sera pas validé et ne pourra être utilisé en tant que prérequis. Aucune attestation de stage ne sera fournie.

Si le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue (ex arrêt maladie), les obligations contractuelles sont suspendues. En cas de survenance d'un tel événement, les parties s'efforceront de bonne foi de prendre les mesures raisonnablement possibles en vue de poursuivre l'exécution de l'action : report de la participation du stagiaire sur un stage ultérieur proposé par l'organisme de formation, à une date proposée par l'organisme de formation.

Néanmoins, si les cas de force majeure ont une durée d'existence supérieure à 1 mois (maladie), la commande pourra être résiliée à l'initiative de l'une ou l'autre des parties, sans droit à indemnité compensatrice. Une telle résiliation, pour cas de force majeure, est effective 7 jours après l'envoi par l'une des deux parties d'une lettre recommandée avec accusé de réception à l'autre partie en précisant le motif, le contrat de formation est résilié. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au présent bulletin d'inscription.

Remarque : Le report est possible à une date ultérieure sans frais s'il est anticipé (plus de 20 jours avant le début de la formation). Toutefois, Une remise de 50 € étant offerte sur le module 3 pour une inscription à l'ensemble du cursus (1 seul dossier d'inscription), une demande de changement de date sur l'un des modules du cursus entraîne la perte de la remise proposée

9. Article 9 : Propriété intellectuelle

Tous les documents élaborés par l'organisme de formation dans le cadre du présent contrat et remis au stagiaire (documents pédagogiques, fichiers...) sont réservés à l'usage interne et personnel du stagiaire. Ils ne peuvent être diffusés à, ni utilisés par une tierce partie ou le public.

10. Article 10 : Cas de litige

Si une contestation ou un différend n'a pu être réglé à l'amiable, les Tribunaux de Lyon seront seuls compétents pour régler le litige.

11. Article 11 : Qualité

L'organisme de formation s'engage à délivrer une prestation de formation de qualité, conformément au décret n° 2015-790 du 30 juin 2015.

Fait en double exemplaire, à Lyon, le

Nom du stagiaire :

et Prénom

Signature du stagiaire : cliquer pour inclure votre signature dans le cadre ci-dessous (format jpg ou png)

Signature du stagiaire : si vous ne parvenez pas à insérer une image dans le cadre de gauche, inscrivez ci dessous la mention "bon pour accord" et votre nom

**Pour l'organisme co'Rebond
Christine Rosenstiehl**

Gérante

